



Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

COMITÉ SYNDICAL
DU 3 FEVRIER 2023

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES

Cette liste des délibérations examinées en séance du 3 février 2023 a pour but de satisfaire aux obligations édictées par les articles L.2121-25 et L.5211-1 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT).

Un extrait intégral du registre des délibérations relatif à l'une ou l'autre des affaires résumées ci-après, ou à l'ensemble, peut être obtenu sur simple demande au Secrétariat du Syndicat, 32 Cours de Verdun, 01006 BOURG EN BRESSE Cedex.

Le vendredi 3 février 2023 à 18h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni en visioconférence et en présentiel à la salle Ainterexpo de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Walter MARTIN, assisté de Michel CHANEL, Philippe GUILLOT-VIGNOT, Andrée TIRREAU, Christophe GREFFET, Alexis MORAND, Daniel DOMPOINT, Renaud DONZEL, Catherine PICARD, Françoise COURTINE, Denis LINGLIN, Stéphane MARTINAND, Vice-Présidents, Annie MEURIAU, Christian FONTAINE, Hélène BROUSSE, Guy BILLOUDET, Eric GAILLARD, Béatrice DALMAZ, Sylvain MONNET, Yannick RIOU, Patrick MATHIAS, Joël PRUDHOMME, Mourad BELLAMMOU et Christian MAKHLOUF, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

302 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 5 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (302/506), le Comité Syndical peut donc siéger.

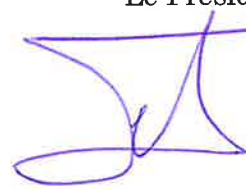
Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Christian MAKHLOUF est élu Secrétaire de Séance.

Au cours de cette réunion, le Comité Syndical a :

1. a donné acte du compte-rendu des actes effectués en exécution de la délégation de pouvoirs du 24 juillet 2020.
2. accepté les offres tarifaires fibres activées qui ont d'ores et déjà fait l'objet d'une validation par les membres du Conseil d'Exploitation de la Régie RESO-LIAin, lors sa réunion du 16 janvier 2023, mandaté le Président pour notifier ces nouvelles conditions aux différents Fournisseurs d'Accès à Internet partenaires de l'opération Li@in et adapter les contrats le cas échéant.
3. approuvé le protocole d'accord avec la société SFR FIBRE SAS joint à la délibération qui prévoit que le SIEA pourra déposer les câbles du réseau de SFR pour permettre d'accueillir le réseau THD du SIEA et que SFR cède la totalité des infrastructures aériennes au SIEA sur LAGNIEU, et l'ensemble des câbles de son réseau, autorisé le Président à le signer, autorisé le Président à signer tous les documents à intervenir dans ce dossier.
4. validé la création et l'adhésion en tant que membre fondateur à l'ADACCA, Association pour le Développement de l'AutoConsommation Collective dans l'Ain ; approuvé le versement du droit d'entrée de 1000 € ; désigné MM. Alexis MORAND et Stéphane MARTINAND en tant qu'administrateurs du SIEA au sein de l'ADACCA
5. approuvé la prise de participation de la SEM LEA dans la société AGRILEA – AGRICULTURE ET LES ENERGIES DE L'AIN, autorisé les représentants de la collectivité à voter en faveur de cette prise de participation lors du conseil d'administration qui sera réuni en ce sens.
6. approuvé la prise de participation de la SEM LEA dans la société PONT D'AIN ENERGIES, autorisé les représentants de la collectivité à voter en faveur de cette prise de participation lors du conseil d'administration qui sera réuni en ce sens.
7. décidé de créer 3 postes d'adjoint administratif, **pour accroissement saisonnier d'activité**, dont la durée ne pourra en aucun cas excéder 2 mois pour chaque poste, dit que les postes seront pourvus par des agents non titulaires et que la rémunération sera fixée, pour chaque poste, par référence au 1er échelon de l'emploi d'adjoint administratif territorial ; décidé de créer 10 emplois **pour accroissement temporaire d'activité** pouvant correspondre aux cadres d'emplois suivants : Ingénieur, Technicien, Attaché, Rédacteur et Adjoint Administratif, précisé que la durée hebdomadaire de l'emploi correspondra à un temps complet ou incomplet suivant les nécessités et que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire correspondant au grade de recrutement pour chaque cadre d'emploi correspondant, habilité l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi par contrat d'une durée maximale d'un an sur une même période de 18 mois consécutifs ; précisé que cette délibération sera soumise à un Comité Syndical et que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget 2023.

8. donné acte de la tenue du débat concernant les orientations budgétaires et son annexe sur le développement durable, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le vice-président en charge des finances et au vu des rapports adressés à tous les délégués et joints à la délibération.

Le Président



Walter MARTIN



Pour affichage le 25 mai 2023